

DOSSIER DE PRESSE

LA
**BETTERAVE
EN 2014**



Sommaire

- Programme de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2013
- Note aux rédactions « La betterave met le cap sur 2017 »
- Bioéthanol : état des lieux et perspectives
- Miss Better au cœur de la communication des betteraviers
- Chiffres clés 2013 - 2014
- Annexes :
 - Rapport d'activité 2013
 - Programme AKER : 2013... l'année de la sélection des plantes de référence

Contact Presse : Carine Abecassis - 01 44 69 41 36 - cabecassis@cgb-france.fr

PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Animée par Philippe Lefebvre, journaliste

COMMENT LA FILIÈRE BETTERAVIÈRE SE PRÉPARE À L'APRÈS-2017 ?

11h00 - 13h00

Présentation de Mr Daniel Tragus, Président de Holmer Exxact

LES ATOUTS DE LA BETTERAVE

Grand Témoin : Erik Orsenna

- Sa productivité Agronomique : Alexandre Quillet, Président de l'ITB
- Son potentiel Génomique : Christian Huyghe, Directeur scientifique adjoint agriculture de l'INRA, Responsable du Projet AKER
- Le Point de vue de l'Union Française des Semenciers : François Desprez, UFS
- Le sucre: nouvelle matière première pour la production de plastique, le cas du poly (acide lactique) (PLA) : Walter Vermeiren, Chef du département Prospectives & Nouvelles technologies, TOTAL

15h00 - 17h00

LE CONTEXTE MONDIAL ET EUROPÉEN POST-2017

- Situation Nord et Sud Amérique : Plinio Nastari, Président Datagro
- Situation française et UE : Roland Cuni, Directeur Adjoint CGB
- Situation des pays asiatiques : Alexis Patry, Directeur Général, APIC Consulting
- Tendances et perspectives du marché mondial : Sami Demal, Directeur Général Sucden

17h00

DISCOURS DE CLOTURE

LA BETTERAVE SUCRIERE MET LE CAP SUR 2017

Campagne
2013 -2014



“Ce changement doit être vu plutôt comme une opportunité et pas seulement comme une contrainte”

Eric Lainé, Président de la CGB

À l'occasion de son Assemblée Générale, la CGB revient sur les faits marquants de cette campagne betteravière, qui reste dans la moyenne basse. Les enjeux de la filière se jouent aujourd'hui, pour les 10 ans à venir, et les planteurs de betteraves s'y préparent pour faire face à la rude concurrence de la canne à sucre.

Campagne betteravière 13/14 : rendements moyens dus à une météo peu favorable

Les conditions climatiques de cette année expliquent la **récolte moyenne** de cette campagne 2013-2014. En effet, si les semis ont pu se dérouler dans des conditions normales, la météo médiocre du printemps a nuï au développement de la betterave. Ainsi, la récolte betteravière 2013 - 2014 est moyenne (**84 tonnes/ha à 16°**) avec **des rendements inférieurs à la moyenne cinq ans**. La production va ainsi se situer à **32,9 millions de tonnes (Mt)** qui se répartissent comme suit entre les différents débouchés :

- 21,9 Mt pour le sucre marché Union européenne (dont 20,4 Mt Quota sucre et 1,5 Mt Travail à Façon - DOM)
- 7,5 Mt pour l'alcool et l'éthanol
- 1,5 Mt pour l'industrie chimique
- 2 Mt pour l'export marché mondial de hors Quota

2017 : un tournant capital pour la filière betteravière

Le 26 Juin dernier, l'Europe a adopté la suppression dès 2017 des quotas pour le sucre, alors que l'ensemble de la filière, soutenue par le Parlement européen, n'a eu de cesse de rappeler la forte nécessité de prolonger le règlement sucre jusqu'en 2020. Les planteurs de betteraves se préparent activement à ce tournant majeur et cette anticipation passe par plusieurs facteurs décisifs pour gommer progressivement les 30% d'écart de coûts de production qui les séparent du Brésil.

Aujourd'hui, le sucre de betterave français et européen n'est certes pas encore compétitif avec le sucre de canne brésilien qui représente 50% de l'offre mondiale en sucre. Cependant, les coûts de production du Brésil ont augmenté en lien avec la main d'œuvre et la logistique, alors que la compétitivité de l'UE s'est renforcée avec l'importante rationalisation des outils de transformation et les gains en rendement de la betterave. « *Nous ne sommes donc pas encore prêts aujourd'hui ; nous restons moins compétitifs que le Brésil mais l'écart se réduit* » affirme Eric Lainé, Président de la CGB.

Mais bien sûr la filière s'organise dès à présent pour augmenter sa productivité et gagner en compétitivité. Pour faire face à cet ambitieux challenge, la filière betterave-sucre a plus d'une corde à son arc :

Un programme de recherche génomique de la betterave lancé dès 2011 : le projet AKER

C'est en 2012 que le programme de recherche scientifique sur le génome de la betterave dénommé « AKER » a été retenu dans le cadre des « investissements d'avenir », grâce à l'appui du Ministère de l'Agriculture et de l'INRA. Ce programme qui s'étale sur 8 ans permettra de rechercher des gènes d'amélioration de la plante, grâce à un screening systématique des variétés de betteraves répertoriées au niveau mondial, et ce dans le cadre d'une sélection classique. Une augmentation de 2 % à 4% par an des rendements à l'hectare est espérée grâce à ce programme (Cf communiqué en annexe). Pour en savoir plus : <http://www.aker-betterave.fr>.



Ce projet s'inscrit dans les objectifs d'une agriculture compétitive et durable. Elle va permettre à la France de consolider sa place de leader mondial dans ce domaine et ainsi favoriser la compétitivité future de notre tissu industriel.

Une modernisation des méthodes de réception de betteraves en usines

Ce projet de modernisation des réceptions de la CGB comporte 4 volets :

- La forfaitisation de la tare collet
- La réduction des pertes au lavage des échantillons de betteraves (perte estimée à 3% de la valeur marchande)
- Le renforcement du dispositif tare terre pour inciter les planteurs à diminuer encore la terre livrée
- L'automatisation du laboratoire de saccharimétrie

Ce plan de modernisation a pour objectif de réduire les coûts, tout en maintenant une évaluation fiable de la récolte des betteraves. Concernant la forfaitisation du collet, étudiée depuis 2009 et 2010, en remplacement du décolletage manuel, elle est expérimentée par Téréos, Cristal Union et la CGB dans 4 usines.

2013 - 2014 ne sera cependant qu'une année test qui permettra de construire des références pour cette nouvelle méthode de réception. Dans le même temps, les planteurs de betteraves mettent tout en œuvre pour livrer aux usines des betteraves de qualité, sans terre ni feuilles.

De nouveaux débouchés à l'horizon

Le bioéthanol est un des débouchés importants de la betterave. Après un développement accéléré depuis 2006, les carburants Superéthanol E85 et SP95-E10 continuent de progresser dans les stations françaises (cf. note détaillée « Bioéthanol : Etats des lieux et perspectives »).

Mais la betterave ne s'arrête pas en si bon chemin ! D'autres débouchés sont actuellement à l'étude dans les carburants pour l'aviation (farnésène) et les bioplastiques. Le débouché le plus mature semble être le PLA (Acide polylactique), que l'on retrouve dans les emballages alimentaires (barquette, vaisselle), cosmétiques, industries, textiles etc. Un pilote est installé en Belgique (1500 tonnes/an) propriété de Futerra, une joint-venture entre Total Petrochemicals et Galactic. Une usine de production (entre 75 et 150 kt/an) pourrait voir le jour en 2016 et serait basée en Belgique sur un site pétrochimique existant.

2017 : fin des quotas mais pas de l'organisation de la filière

Il ne reste plus que trois semis et trois récoltes - 2014 - 2015 - 2016 - avant la suppression des quotas sucre et du prix garanti de la betterave. Même si la filière aurait souhaité que l'échéance soit repoussée en 2020, elle se doit d'affronter la nouvelle donne pour les semis 2017. Il s'agira de savoir à ce moment-là quelle quantité de betteraves devra être produite et à quel prix.

La fin des quotas ne sera toutefois pas sans conséquences économiques et risque d'entraîner :

- Une **augmentation de la production** de sucre et d'isoglucose dans l'Union européenne
- Une **diminution de la demande** en sucre dans l'UE (du fait du développement de l'isoglucose et en fonction des importations)
- Un **déséquilibre entre offre et demande**, en fonction de l'intérêt à exporter des sucres UE sur pays-tiers, qui pèsera plus ou moins sur les prix.
- Une plus grande **volatilité des prix**

La principale contrepartie de cette mutation est qu'il n'y aura plus de limite à l'exportation. Reste à savoir à quel prix cela sera intéressant d'exporter. « *Il ne faut pas voir ce cap uniquement sous un angle négatif. On va certes vers plus de volatilité des prix, mais ce changement doit être vu plutôt comme une opportunité et pas seulement comme une contrainte. Il faudra s'y adapter comme dans les autres productions, et le maintien d'une filière organisée, restera un facteur important pour atteindre nos objectifs.* » conclut Eric Lainé, Président de la CGB.

Ainsi, les planteurs de betteraves marquent leur satisfaction de voir maintenu pour la période post-quota les dispositifs interprofessionnel et contractuel, qui s'appliquent actuellement pour la filière betteravière. Alors que la Commission européenne avait proposé leur abrogation, la détermination du Parlement européen a permis de maintenir les dispositions réglementaires interprofessionnelles et contractuelles qui permettront demain un partage équitable de la recette de la filière entre planteurs et fabricants de sucre.

Cette situation post-2017 nécessite, dès à présent, de mobiliser tous les atouts de la betterave et de l'industrie pour gagner au maximum en compétitivité.



Le sucre de betterave veut retrouver sa place sur le marché mondial

La situation d'aujourd'hui s'est construite progressivement et non par hasard. Depuis le début des années 2000, la filière a compris qu'il fallait anticiper pour se préparer à l'après-quota. **La France compte maintenant cinq groupes sucriers dont trois (Tereos, Südzucker avec sa filiale Saint Louis Sucre, et Cristal Union) sont parmi les cinq premiers européens. Deux d'entre eux (Tereos et Südzucker) figurent même parmi les cinq premiers mondiaux.** Une véritable capacité pour saisir des marchés sur la scène internationale. De plus, la betterave reste à ce jour une plante qui possède une excellente productivité et qui offre à ses usines encore de bons potentiels de production.

La France, dispose aussi du **N°1 mondial de la semence de betterave** avec le groupe Florimond Desprezet et sa filiale SESVanderHave et du **N° 1 mondial du machinisme betteravier** avec la société Holmer Exxact du groupe EXEL Industries.

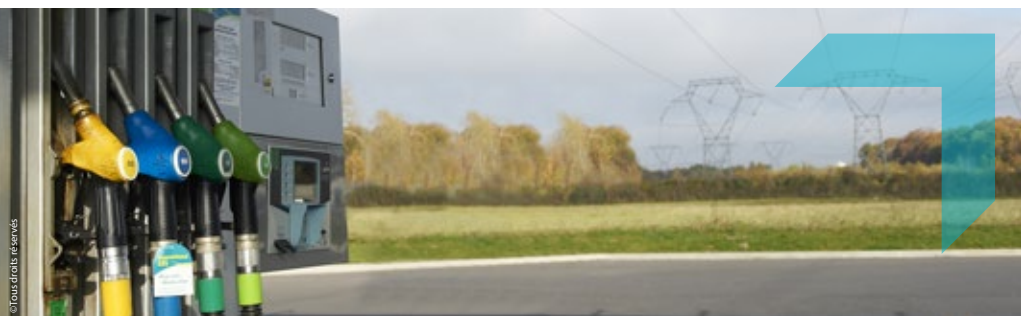
Peu d'années nous séparent de 2017, mais c'est aujourd'hui que tout se joue. Les planteurs de betteraves doivent s'assurer un revenu dans ce nouvel environnement économique post-2017 grâce aux dispositions interprofessionnelles et contractuelles règlementaires qu'il conviendra d'élaborer avec les fabricants de sucre.

Autant d'atouts que la betterave compte bien utiliser pour rester compétitive et qui seront demain, encore plus qu'aujourd'hui, le gage de la réussite de toute une filière.



ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Campagne
2013-2014



“Les agriculteurs sont fiers de contribuer à l’essor du Bioéthanol, qui au-delà de ses atouts environnementaux favorise la croissance verte en France et permet de dynamiser le tissu rural.”

Eric Lainé, Président de la CGB

Nécessité d’accélérer la distribution des carburants les plus renouvelables

Les volumes d’éthanol incorporés en France en 2012 ont progressé de 6,7% par rapport à ceux de 2011, représentant un taux d’incorporation de 5,82% en énergie, en légère progression par rapport à l’année précédente (5,6%) mais toujours en deçà de l’objectif de 7%, en vigueur depuis 2010. Le déploiement du SP95-E10 dans le réseau de distribution se poursuit mais à un rythme lent (surtout pour plusieurs enseignes de la grande distribution). A fin octobre 2013, 4 586 stations proposent ce carburant (soit une progression de 10% en un an) mais ce carburant n’est actuellement disponible que dans 4 stations-service sur 10. Enfin, en octobre 2013, le SP95-E10 a représenté plus de 29% des ventes de supercarburant, soit 10 points de plus que la part de marché du SP98.

L’année 2013 a été marquée par une progression significative du nombre de stations proposant le superéthanol E85, désormais disponible dans 350 stations sur notre territoire, ce qui représente plus de 50 ouvertures au cours des douze derniers mois. Total et Dyneff ont été les principaux artisans de cette évolution qui devrait se poursuivre en 2014. Cette diffusion accrue du carburant s’accompagne du retour de modèles flexfuel sur le marché automobile, notamment avec la nouvelle Ford Focus, commercialisée depuis septembre 2013.

Alors que 88% du parc français de véhicules fonctionnant à l’essence est compatible avec le SP95-E10, sa disponibilité dans le réseau de distribution est largement insuffisante. Une diffusion élargie permettrait pourtant aux automobilistes d’avoir accès à un carburant plus écologique et vendu en moyenne - à même réseau de distribution - entre 3 et 6 centimes moins cher que le SP95, et aux distributeurs d’alléger leur facture de TGAP, qui a culminé à 156 millions d’euros en 2012.

Fiscalité des biocarburants : vers toujours plus d’incohérence

Le gouvernement a opportunément octroyé, début 2013, des agréments complémentaires aux unités de production pour la période 2013-2015, à l’issue de laquelle l’exonération fiscale accordée aux biocarburants sera supprimée. Il a également commandité une mission aux CGAAER et CGEJET¹ afin de calibrer au mieux les montants de réduction fiscale dont bénéficieront les biocarburants en 2014 et 2015. Or, de façon incompréhensible, le **Projet de Loi de Finances pour 2014 (PLF 2014)** s’affranchit des recommandations du rapport de la mission et **propose une baisse drastique de la réduction de fiscale accordée à l’éthanol à 8,25 €/hl en 2014 et 7 €/hl en 2015** (14 €/hl en 2013) tandis que le rapport recommandait une baisse plus modérée (10 €/hl en 2014 et 8 €/hl en 2015). La cessation du dispositif étant programmée pour fin 2015, il est essentiel que celui-ci conserve sa substance pour accompagner l’amortissement des unités industrielles, non complété à ce jour et dans un contexte de concurrence internationale exacerbée.

C’est toutefois avec l’introduction de la Contribution Climat Energie (CCE) que le gouvernement atteint des sommets d’incohérence : le PLF 2014 porte en effet une augmentation des taux de la Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE, anciennement TIPP) des énergies fossiles progressive et proportionnée au contenu en dioxyde de carbone (CO₂). Selon l’exposé des motifs, le tarif de cet impôt est fixé pour chaque produit de manière à tenir compte de son impact sur l’effet de serre, en intégrant la valeur du CO₂ contenu dans le produit, à partir d’une valeur de la tonne de carbone révisée à la hausse annuellement entre 2014 et 2016.

¹ CGAAER : Conseil Général de l’Alimentation, de l’Agriculture et des Espaces Ruraux

CGEJET : Conseil Général de l’Economie, de l’Industrie de l’Energie et des Technologies

Tous les carburants sont concernés par ce dispositif, bien que la hausse des prix induite sera effective seulement à partir de 2015. **Or, la CCE s'applique uniformément au contenu renouvelable et au contenu fossile des carburants, ce qui va totalement à l'encontre de la réglementation européenne en vigueur.** En effet, la quasi-totalité des directives composant le paquet Energie Climat adopté sous présidence française fin 2008 stipulent qu'en matière de taxation CO₂, la biomasse et les produits qui en sont issus doivent être exonérés (facteur d'émission de CO₂ égal à zéro).

Les textes réglementaires européens prennent en effet en compte le caractère renouvelable (ou biogénique) du CO₂ contenu dans la biomasse et les biocarburants dont ils sont issus : le CO₂ dégagé lors de la combustion de ces produits ne vient pas augmenter le stock net de gaz carbonique de l'atmosphère et ne contribue donc pas au réchauffement climatique puisqu'en amont il a été capté à 100% par les plantes au cours de leur croissance.

Il s'agit bien ici d'une approche relative à la nature même du CO₂ (fossile ou renouvelable) et non d'une approche d'analyse de cycle de vie (bilan CO₂) : l'ensemble des énergies fossiles mises en œuvre dans les processus de production agricole et de la transformation en biocarburants seront de fait soumises à la CCE. Il n'y a donc aucune raison que le CO₂ d'origine renouvelable soit concerné par la CCE.

La filière appelle donc fermement le gouvernement à rectifier cette grave contradiction en posant explicitement le principe d'une exonération de CCE la totalité de la part du biéthanol dans les essences.

Changement indirect d'affectation des sols (CASI) : retour aux faits et à la raison

Le 17 octobre 2012, la Commission européenne a présenté un projet de directive relatif à la question des changements indirects d'affectation des sols. Cette proposition a suscité l'indignation des filières européennes de biocarburants en particulier du fait de la prise en compte des CASi à compter de 2020, du plafonnement à 5% de la part des biocarburants de première génération et de l'introduction d'artifices comptable (comptage multiples pour les biocarburants avancés) destinés à sécuriser l'objectif global d'une part de 10% d'énergies renouvelables dans les transports.

Depuis lors, **le Parlement européen s'est prononcé sur ce texte, en se montrant divisé.** Il recommande que **les biocarburants de 1ère génération contribuent à 6% à l'objectif européen**, avec un objectif spécifique de 7,5% d'éthanol dans les essences, afin de prendre en compte la baisse régulière de la consommation de ce carburant.

Fin 2013, **le Conseil européen devrait officialiser sa position** sur cette directive et prôner une **contribution des biocarburants de première génération à 7% au titre de l'objectif européen** d'énergies renouvelables dans les transports, en restreignant la portée du comptage multiple des biocarburants dits avancés.

Cette évolution dans les débats traduit nettement un rééquilibrage des débats autour des biocarburants :

- sur le sujet des CASi eux-mêmes, il s'avère que **le manque de robustesse des modèles économiques utilisés**, dénoncé depuis l'origine par nos organisations **est dorénavant documenté**, en particulier par les travaux d'Alexandre GOHIN, spécialiste de la modélisation à l'INRA. Ce dernier a publié une étude mettant en évidence que les modèles utilisés pour quantifier l'effet CASi (notamment le modèle utilisé par l'IFPRI) le surestiment d'un facteur 5. Cela s'explique par un calibrage de ces modèles axé principalement sur une réponse à la demande par l'augmentation des surfaces agricoles au détriment de la hausse des rendements dont plusieurs composantes essentielles sont ignorées (recherche variétale, amélioration des pratiques, réchauffement climatique en particulier). Ces travaux ont amené M. Laborde, auteur de l'étude IFPRI, référence de la Commission européenne à appeler à la plus grande prudence sur les résultats de ses travaux, en juillet dernier.
- Par ailleurs, plusieurs études récentes de sources diverses (Banque Mondiale, FAO, Ecofys) ont apporté des éclairages nouveaux sur les biocarburants de première génération allant à l'encontre des principales idées reçues : loin d'affamer le monde, les biocarburants de première génération permettent au contraire le développement parallèle de cultures alimentaires, de même, la responsabilité des biocarburants dans les hausses récentes des prix alimentaires est très secondaire par rapport aux facteurs prépondérants que sont le prix de l'énergie et les variations de taux de change. Enfin, l'accaparement massif de terres est un faux procès fait aux biocarburants : sur les nouvelles terres mises en culture dans le monde ces dernières années, seulement 2% sont consacrées à ce débouché.

Il apparaît donc que la science disponible à l'heure actuelle sur ce sujet d'une grande complexité n'est ni mature, ni robuste. En conséquence, il serait déraisonnable de légiférer à la hâte en la matière, ce qui conduirait à porter un préjudice grave et non justifié aux filières européennes de biocarburants. Il importe au contraire d'infléchir sérieusement l'orientation prise par la Commission en matière de biocarburants afin que les objectifs du paquet Energie Climat soient atteints, avec des énergies renouvelables réelles et non fictives.

MISS BETTER AU CŒUR DE LA COMMUNICATION DES BETTERAVIERS

Campagne
2013 -2014



En 2013, la filière betteravière française continue son avancée sur Internet et les réseaux sociaux avec son égérie Miss Better. Née le 6 décembre 2011 lors de l'Assemblée Générale de la CGB, Miss Better traduit la volonté des planteurs de betteraves de communiquer de façon impactante vers le grand public. L'objectif de cette campagne était de sensibiliser les français à la betterave sucrière française, en véhiculant une image positive, afin qu'elle soit reconnue sur la scène agricole et agroalimentaire.

Deux ans plus tard, Miss Better continue de surfer sur le succès avec sa page et son social game Better City sur Facebook. *Nouveauté de cette fin d'année, Better City est disponible gratuitement sur tous les smartphones et tablettes iOS et Android.* Retour sur cette success story !



2011 : La betterave sucrière française a fait ses premiers pas en campagne...TV !

La création d'une campagne publicitaire TV, mettant en scène un personnage de synthèse, Miss Better, fut la clé du succès pour la filière betteravière. Elle atteint, par cette campagne de communication massive son objectif pour se faire mieux connaître du grand public. On retrouve Miss Better au travers de 3 spots illustrant les débouchés sucre et bioéthanol de la betterave sucrière. Ces spots ont fait l'objet de deux vagues de campagne publicitaire puissante, en décembre 2011 et en février 2012 sur TF1, France 3 régions ; chaînes câblées ainsi que sur @lternative TV (sur le web). Elles rencontrent un succès immédiat auprès des français !

Miss Better 2 ans après : plus de 180 000 fans sur Facebook !

A la suite de cette campagne publicitaire, Miss Better crée sa communauté sur Facebook. Cette page permet d'apporter à ses fans de l'information ludique et pédagogique sur la betterave sucrière et ses débouchés, tout en pérennisant et assurant la continuité de la campagne publicitaire.

Miss Better poursuit sa success story sur les réseaux sociaux en 2013, avec une communauté qui ne cesse de s'accroître chaque jour, s'élevant aujourd'hui à plus de 180 000 fans. Miss Better a développé au cours de ces 2 années un fort capital sympathie. Cela se traduit quotidiennement par de nombreux messages d'affection, par la fidélité et l'interactivité des fans sur sa page.



Better City s'invite dans votre poche !

Pour sensibiliser davantage ses fans à l'agriculture Miss Better lance le 29 mai 2012 sur Facebook, le social game, Better City. Le joueur se place dans la peau d'un betteravier qui gère son exploitation. Le joueur doit répondre aux missions de la ville de Better City en transformant sa production de betteraves en sucre et en bioéthanol. Le jeune betteravier a le choix d'accepter ou non les missions, en fonction de ses moyens de production. Afin de développer et d'augmenter ceux-ci, le joueur dispose d'un magasin, l'Agrishop, pour s'équiper en matériel performant et en ressources (semences, engrais). Au travers de ce social game, Miss Better fidélise sa communauté de fans, l'immerge dans le quotidien d'un planteur de betteraves et promeut la filière betteravière française. Ce jeu destiné au grand public, séduit aujourd'hui près de 35 000 joueurs avec près de 3 000 000 de parties jouées et un temps moyen par session de plus de 22 minutes !

Miss Better ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Pour son deuxième anniversaire, elle adapte son social game en version mobile sur smartphones et tablettes, iOS et Android. Elle offre la possibilité aux joueurs de télécharger gratuitement son jeu dans son intégralité, en retrouvant toutes les fonctionnalités, le développement de l'exploitation, l'achat des ressources à l'Agrishop, la transformation des betteraves à la sucrerie ou à la distillerie, ainsi que les quizz pour gagner des BetterCents. Avec cette application mobile, Miss Better souhaite satisfaire tous les joueurs de son social game et en séduire de nouveaux pour poursuivre dans sa volonté de communiquer au grand public et promouvoir la filière betteravière française, mais aussi le monde agricole en général.



Miss Better toujours plus connectée !

Afin de faire partager son actualité et ses aventures, Miss Better vient de créer son compte Twitter, @_MissBetter. Elle souhaite ainsi conquérir de nouveaux territoires pour rester connecter au quotidien avec l'ensemble de sa communauté. Vous aussi rejoignez-la sur Twitter !

CHIFFRES-CLÉS DE LA CAMPAGNE BETTERAVIÈRE 2013-2014

REPÈRES



LA FRANCE



1^{er} producteur européen de sucre
1^{er} producteur mondial de sucre de betterave
1^{er} producteur mondial de bioéthanol de betterave

L'EUROPE



1^{er} producteur de sucre de betterave dans le monde



Planteurs de betteraves	26 000 planteurs dans 29 départements
Surfaces ensemencées	391 400 hectares ensemencés soit 2,1 % des terres arables
Superficie moyenne de betteraves par exploitation	15,7 hectares
Chiffre d'affaires de la vente de betteraves	Plus d'1 milliard d'€ environ
Rendement en betteraves	84 tonnes de betteraves à 16° par hectare
Rendement en sucre	12,5 tonnes de sucre blanc par hectare
Production	<p>32,9 millions de tonnes de betteraves (Mt) à 16° dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21,9 Mt pour le sucre marché UE (20,4 Mt de Quota et 1,5 Mt Travail à Façon-DOM) • 7,5 Mt pour l'alcool et l'éthanol • 1,5 Mt pour l'industrie chimique • 2 Mt pour l'export marché mondial de hors quota
Production de sucre alimentaire	3,5 millions de tonnes de sucre dont 1,2 Mt exportées sur l'UE et 0,3 Mt sur pays tiers
Consommation de sucre en France	2 millions de tonnes
Production d'éthanol carburant d'origine betteravière	5 millions d'hectolitres environ (dont 1 million hl à partir de mélasse)
Production d'alcool de betterave (spiritueux et pharmacie)	3,5 millions d'hectolitres environ
Nombre de sucreries	17
Nombre de sucreries et sucreries-distilleries	8
Nombre de distilleries	2
Nombre de raffinerie	1



Betterave2020

Communiqué de presse / press release

Cappelle-en-Pévèle, le 29 octobre 2013

Programme AKER : 2013... l'année de la sélection des plantes de référence

Le programme AKER est sur les rails. Les chercheurs se sont réunis pour faire le point sur leurs travaux. La première étape consistant à faire le choix des 15 plantes de référence sur lesquelles sera bâti le programme est positive.

Les chercheurs impliqués dans le programme AKER se sont réunis les 24 et 25 septembre 2013 à Arras (Pas-de-Calais) pour faire le point sur leurs travaux à l'occasion du Comité de Coordination annuel. Durant deux jours, chacun des 7 groupes de travail a réalisé un bilan d'étape, les groupes de travail ont échangé entre eux et ont confronté l'état d'avancement de leurs travaux avec le Comité Scientifique du programme AKER.

L'année 2013 se focalise notamment sur le choix des 15 plantes de référence au sein d'une population de 3.000 ressources génétiques parmi les 10.000 disponibles au niveau mondial dans les banques de gènes.

Karine Henry, Sélectionneur betteraves et chicorée chez Florimond Desprez, Directrice Scientifique du programme AKER, a commenté les résultats d'ores et déjà obtenus : « Avec 15 plantes, on couvre 100 % de la variabilité allélique disponible au sein du genre *Beta* et complémentaire des ressources génétiques déjà utilisées actuellement ».

Mitchell Mc Grath, Généticien de l'unité betterave et soja à l'USDA (US Department of Agriculture), Président du Comité Scientifique du programme AKER, a conclu les travaux de la session 2013 : « Le programme AKER est très ambitieux, mais il a déjà accompli de grandes choses ».

Contact presse : Philippe Pelzer philippepelzer@gmail.com 06 50 17 05 29

www.aker-betterave.fr

AKER est financé par



AKER est soutenu par

